



Maison de l'Europe de Paris



FranceSoir

■ La qualité des eaux de baignade européennes contrôlée par l'Union européenne

Bonne nouvelle pour les vacanciers en Europe ! Plus de 85% des sites de baignades européens ont reçu la mention « excellente » dans le dernier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur le sujet. Ce document publié chaque année répertorie les évaluations faites par l'Union européenne sur la qualité de l'eau des sites de baignades européens.

L'Union européenne (UE) a joué un véritable rôle de précurseur au niveau des questions environnementales. Elle se préoccupe notamment depuis un bon nombre d'années des enjeux liés à la propreté de l'eau. Depuis les années 1970, elle a en effet perçu comme nécessaire la protection de l'eau, que celle-ci ait une visée alimentaire ou qu'elle soit utilisée à destination des loisirs.

> L'eau, vectrice de risques pour la santé ?

De nos jours, la pollution aquatique se retrouve aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Les déchets issus des zones industrielles, d'ordre chimique ou biologique non traités – totalement ou partiellement- se retrouvent régulièrement déversés dans l'eau. Le milieu agricole est aussi source de pollution, avec des rejets d'engrais, de pesticides ou de déjections animales. Enfin, les « déchets industriels banals », désignés plus couramment comme les " déchets domestiques " (cartons, verre, plastique, etc.) ont aussi un fort impact sur la pollution des eaux.

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.
29, avenue de Villiers 75017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu
i Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis

MAIRIE DE PARIS



île de France





Maison de l'Europe de Paris

Et pourtant, risques environnementaux et risques de maladies sont intimement liés. La présence de déchets humains, animaux, chimiques dans les cours d'eaux favorisent à court terme le développement de bactéries ou d'insectes vecteurs de maladies pouvant être mortelles. Ces maladies, dont beaucoup pensent qu'elles ne touchent que les « Pays les moins avancés » est une idée reçue qui a la vie dure. Des cas de maladies issues de bactéries comme la légionellose - une infection pulmonaire grave - se retrouvent par exemple chez des citoyens de pays européens ayant fréquenté des eaux de baignade contaminées dans leurs pays.

> Comment sont contrôlées les eaux de baignades en Europe ?

Chaque année, les différents sites de baignade de l'UE ainsi que ceux de deux pays tiers, l'Albanie et la Suisse, se voient contrôlées. Les modalités de surveillance des eaux de baignade ont été édictées par une première directive en 1975, révisée en 2006. Les contrôles reposent notamment sur des mesures de la quantité de bactéries spécifiques. Ces prélèvements permettent par la suite une classification. Selon les résultats, les eaux de baignade se voient attribuées quatre mentions : « excellente », « bonne », « suffisante » et "insuffisante". Les Etats membres sont par la suite obligés de mettre en place des mesures plus ou moins rigoureuses selon la mention obtenue. Si par exemple le lac d'une commune d'Auvergne reçoit l'indication « insuffisante », les autorités seront dans l'obligation de prendre des mesures d'urgence. La baignade devra par exemple être interdite et/ou le public informé sur les risques encourus. Des mesures devront également être prises pour corriger le problème dans les plus brefs délais.

> Quel bilan pour les sites de baignades européens ?

A l'échelle continentale, l'eau de la majorité des sites de baignade européens est jugée excellente avec un total d'environ 85,1% pour l'année 2018. Une bonne nouvelle pour les vacanciers !

Ces bons résultats peuvent cependant être relativisés dans certains pays européens. Certes,

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu

📍 Maison de l'Europe de Paris 📱 @MdEuropeParis

MAIRIE DE PARIS



🌟 île de France





Maison de l'Europe de Paris

nous retrouvons des bons élèves, avec quatre pays qui se distinguent particulièrement. Chypre, Malte, l'Autriche et la Grèce voient en effet au moins 97% de leurs sites de baignade se faire attribuer la mention « excellente ». A l'inverse, l'Italie, l'Espagne et la France font partis des mauvais élèves puisqu'ils ont à ce jour un bon nombre de sites jugés « insuffisant ».

La France, consciente de ses "mauvais résultats", a pris des mesures qui ont fait chuter progressivement le nombre de ses sites baignades à la qualité dite insuffisante. De 80 sites concernés en 2017, elle est passée à 54 en 2018. Ce n'est cependant pas le cas de ses voisins Espagnols et Italiens qui ont vu une augmentation de leurs sites de baignades ayant reçu la mention "insuffisante". L'Espagne est passée de 79 à 89 d'espaces d'eau à la propreté jugée "insuffisante" tandis que l'Italie connaît un écart plus important avec 12 sites en plus par rapport à l'an passé.

Il faut toutefois ne pas dénigrer les efforts réalisés depuis de longues années. Hans Bruyninck, directeur exécutif de l'AEE, souligne d'ailleurs que *"les efforts déployés par les Etats membres au cours des 40 dernières années, principalement dans le traitement des eaux usées, ont porté leurs fruits. Aujourd'hui la plupart des Européens jouissent d'eaux de baignade d'excellente qualité"*.

Article rédigé par le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 31/07/2019

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.
29, avenue de Villiers 75017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu
i Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis

MAIRIE DE PARIS



île de France

